



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 45204

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les craintes des associations gestionnaires du dispositif Cap Emploi quant à la répartition des crédits. En effet, les modalités financières contenues dans la nouvelle convention quadripartite remettraient en cause le financement des missions conduites par ces associations. Des associations ont été officiellement informées par les délégations régionales de VAGERPH d'une baisse des budgets alloués. En conséquence, la part de financement accordée à chacune d'elles serait en diminution, alors que l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés est une priorité nationale. Dès lors, elle lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage de garantir des moyens nécessaires à la conduite des actions d'insertion des travailleurs handicapés.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45204

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5976

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)